

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Dumont](#)

<https://www.cadre21.org/membres/64d291690200b4742671824d>

Date d'obtention : 2020-10-09 16:04:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1-parler à l'auteur du signalement.
- 2- évaluer l'incident, remplir la grille.
- 3-verifier l'information, quels sont les personnes au courant
- 4-contacter police
- 5-parler au jeune investigateur

*ne pas consulter photos et mettre cellulaires dans le sac à cellulaire de la trousse

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de suivre chaque étape de la trousse sexto, donc rencontrer les jeunes, appeler la police. Chaque étape est importante à chaque situation sauf si la situation n'est ps en lien avec l'école et n'est pas rapporté par un élève de l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer les personnes qui peuvent avoir les images sans que l'information circule .